



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL 8 février 2022

Le huit février deux mil vingt-deux, à vingt heures.

Le Conseil Municipal de L'Île Bouchard, dûment convoqué, s'est réuni à la salle polyvalente, en séance ordinaire, sous la présidence de Madame Nathalie VIGNEAU, Maire.

Présents : Nathalie VIGNEAU, François DE LAFORCADE, Manuelle GUESNAND, Jeannie DELAUNAY, Jean- Marie GENNETEAU, Jean- Michel BRIAND, Jean- Charles BRIZE, Florence FORT, Valérie ROCHER, Stéphanie BARBOT, Guy JOUTEUX, Fabien PAILLE.

Absents excusés : Pascal LARCHER (pouvoir à Nathalie VIGNEAU), Clotilde LAMIRAL (pouvoir à Stéphanie BARBOT), Bernadette MERER- GENEVE (pouvoir à Jeannie DELAUNAY), Stéphane MOISY (pouvoir à Manuelle GUESNAND).

Absents : Stéphane MERCIER, Sandra PENAUD, Geoffroy LOISEAU.

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. Fabien PAILLE a été désigné secrétaire de séance.

- Approbation du compte rendu de la séance du 11 janvier 2022
- Installation d'un nouveau conseiller municipal
- Avis sur la proposition de mission de conseil à maîtrise d'ouvrage pour le suivi du prestataire de services eau potable et assainissement
- Modification des tarifs communaux.
- Soutien à la mobilisation des collectivités pour former 200 médecins supplémentaires en région Centre- Val de Loire.
- Questions diverses

Approbation du compte rendu du 11 janvier 2022

Le compte rendu de la séance du conseil municipal du 11 janvier 2022 n'appelle aucune observation et est adopté à l'unanimité.

Démission d'un conseiller municipal : Procès- verbal d'installation d'un conseiller municipal

Madame le Maire rappelle que, par courrier en date du 7 janvier 2022, Madame Sylvie DOUBLET, l'a informé de sa volonté de démissionner de ses fonctions de conseiller municipal à compter du 7 janvier 2022.

Conformément à l'article L 2121-4 du code général des collectivités territoriales, cette démission est définitive et Monsieur le sous- préfet de Chinon en a été informé.

Conformément à l'article L 270 du code électoral, Monsieur Geoffroy LOISEAU suivant immédiat sur la liste « Relève toi l'Île Bouchard » dont faisait partie Monsieur Geoffroy LOISEAU lors des dernières élections municipales, est installé en qualité de conseiller municipal.

Madame le Maire lui souhaite la bienvenue au nom de l'ensemble du conseil municipal.

Le nouveau tableau du conseil municipal est joint en annexe.

Objet délibération 2022-02-08-05
Services eau potable et assainissement
Mission de conseil à maîtrise d'ouvrage pour le suivi du prestataire
confiée au cabinet Dupuet

Madame le Maire,

INFORME qu'au vu du choix fait par le conseil municipal de confier pour partie la gestion des services eau et assainissement à un prestataire (régie assistée), il paraît indispensable de faire appel aux services d'un cabinet d'études afin d'assister la commune dans le suivi de l'application du marché par le prestataire ;

PROPOSE de retenir le bureau d'études DUPUET FRANK ASSOCIÉS pour une mission d'assistance conseil pour un montant de 2920 € HT annuel, soit 14 600 €HT ou 17 520 € TTC sur 5 ans, comprenant les prestations suivantes :

- Réaliser le premier comité de pilotage lors du démarrage de la prestation de service pour lister les engagements pris, statuer sur le mode de fonctionnement identifié comme idéal, vérifier la bonne compréhension des attentes de la collectivité,
- Convoquer le prestataire aux quatre comités de pilotages annuels,
- Suivre les échanges avec la collectivité et arbitrer les décisions selon le contenu des pièces du marché et les éléments le constituant,
- Enregistrer les décisions prises,
- Adresser le compte- rendu à tous pour validation des décisions prises,
- Apporter les modifications quand elles sont approuvées par tous, si nécessaire,
- Adresser le compte- rendu à tous,
- Vérifier la bonne application des décisions prises dans les COPIL précédents,
- Conseiller la collectivité sur les demandes du prestataire, les devis, les factures, les modalités techniques de gestion des services,
- Certains comités de pilotage pourront être complétés d'une visite de site pour confirmer certaines décisions à prendre.

Monsieur Jouteux demande si des retours seront faits en conseil municipal. Madame le Maire répond par l'affirmative.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ↳ APPROUVE la nécessité de faire appel à un bureau d'études pour assister la collectivité dans ses échanges avec le prestataire Veolia,
- ↳ PREND l'engagement d'inscrire les sommes nécessaires aux budgets eau (1460 €HT annuels pendant 5 ans) et assainissement (1460 €HT annuels pendant 5 ans),
- ↳ DÉCIDE de retenir le bureau d'études DUPUET FRANK ASSOCIÉS pour une mission d'assistance conseil pour un montant de 14600 € HT, soit 17520 € TTC sur 5 ans.
- ↳ CHARGE Madame le Maire de signer tous les documents nécessaires à cette décision.

Objet délibération 2022-02-08-06

Tarifs communaux- Modification à compter du 1^{er} juin 2022

Monsieur le 1^{er} adjoint rappelle que les tarifs communaux ont fait l'objet d'une révision en 2021. Les membres de la commission finances réunies le 1^{er} février 2022 propose de reconduire les tarifs et d'y ajouter les tarifs suivants, à compter du 1^{er} juin 2022 :

Matériel	Prix		Caution
	Associations communales pour manifestations	Habitants	
Barnum 3x3	Gratuit	40 €	500 €
Table	Gratuit	5 €	200 €
Banc	Gratuit	2 €	

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ↳ APPROUVE les nouveaux tarifs mentionnés ci- dessus,
- ↳ VALIDE les tarifs communaux joints en annexe,
- ↳ CHARGE Madame le Maire de signer tous les documents nécessaires à cette décision.

Objet délibération 2022-02-08-07**Appel au Premier Ministre****Mobilisation pour former 200 médecins supplémentaires en région Centre- Val de Loire**

Madame la 2^{ème} adjointe rappelle la lettre de Monsieur le Président du Conseil régional Centre- Val de Loire adressée à Monsieur le Premier Ministre et transmise aux conseillers municipaux en annexe de la note de synthèse de cette séance. Dans ce courrier, Monsieur le Président du Conseil régional sollicite la formation de 200 médecins supplémentaires chaque année en Centre- Val de Loire.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

↳ APPORTE tout son soutien à la demande de Monsieur le Président du Conseil Régional Centre- Val de Loire en faveur de la demande de formation de 200 médecins supplémentaires chaque année en Centre- Val de Loire et à sa demande d'audience au Premier Ministre.

↳ CHARGE Madame le Maire de signer tous les documents nécessaires à cette décision et d'en informer Monsieur le Président de la région.

Questions diverses

- Madame le Maire fait un point au sujet du futur lotissement Monasphère. Elle rappelle qu'elle et son 1^{er} adjoint, M. De Laforcade, ont rencontré ce lotisseur en date du 25 octobre 2021. Le conseil municipal a été informé de cette rencontre lors du conseil municipal du 9 novembre 2021. Cela est d'ailleurs consigné dans les questions diverses du compte rendu de la séance.

Le 17 janvier, Madame le Maire a diffusé un communiqué de presse dans lequel elle a rappelé que le dossier de permis de construire déposé par Monasphère est toujours en instruction par les services de la communauté de communes et que ce dossier, étant privé, elle ne se prononce pas sur d'autres aspects de la demande. Mme le Maire rappelle qu'elle reste attentive à ce dossier et qu'elle a à nouveau rencontré un des fondateurs de Monasphère en présence de Mme Colboc, députée. Aucun problème n'est apparu et le fondateur lui a assuré que toute personne a possibilité d'acheter une résidence dans le lotissement.

Le 19 janvier, Madame le Maire a rencontré le collectif opposé au projet de Monasphère. Mme Vigneau précise qu'elle a regretté qu'aucun bouchardais représentant du collectif ait été présent lors de cette rencontre. Mme le Maire dit qu'elle ne se prononcera pas d'avantage sur ce dossier.

Madame le Maire demande si des conseillers ont des commentaires à faire sur ce dossier.

M. Jouteux revient sur le terme de communautarisme et de son interprétation récente par un député, contraire à la loi. Madame le Maire répond à M. Jouteux qu'il doit se référer à loi du 24 août 2021 confortant le respect des principes de la République dont elle notamment fait lecture de l'article 6 : « Art. L. 2122-34-2.- Pour les attributions qu'ils exercent au nom de l'Etat, le maire ainsi que les adjoints et les membres du conseil municipal agissant par délégation du maire dans les conditions fixées à l'article L. 2122-18 sont tenus à l'obligation de neutralité et au respect du principe de laïcité. »

M. Jouteux exprime la crainte du collectif que la communauté d'Emmanuelle accroisse son emprise.

M. Briand dit qui lui semble que ce terme « d'emprise » n'est pas approprié.

- M. Jouteux fait une remarque sur le nouveau site internet de la commune concernant « La vie paroissiale » et donne des exemples de site d'autres communes (Lisieux, Lourdes...) dans lesquels de tels articles ne sont pas présents. Madame le Maire répond que le prestataire ayant réalisé le nouveau site a fait un copier/ coller de l'article, présent sur l'ancien site de la mairie depuis de multiples années, rien de plus. M. Jouteux dit que l'onglet « Photos » du site contient trop de photos et a dénombré plus de photographies de l'église Saint Gilles. Mme Guesnard répond que les photos ont été prises par un professionnel dont la volonté est de mettre en avant le patrimoine bouchardais quel qu'il soit. Aucune directive ne lui a été donnée concernant le nombre de prises de vues de tel ou tel édifice. M. Genneteau confirme qu'il est important de mettre en avant le patrimoine communal. M. Jouteux relève des coquilles sur le nouveau site. Mme le Maire répond que le site vient tout juste d'être mis en ligne et qu'il appartient à la commission communication de l'améliorer.

- Mme Rocher dit qu'il lui semble que les habitants de l'Île Bouchard, qu'ils soient ou non associés à la communauté d'Emmanuelle, ont toujours bien vécu ensemble et ne voit pas pourquoi la construction de 17 logements par Monasphère remettrait en cause ce bien vivre ensemble.

- M. Jouteux dit qu'il a fait suivre, par courriel, une lettre de M. Meunier. Mme le Maire fait lecture du courrier et précise qu'une réponse lui a été apportée. M. De Laforcade dit qu'il s'est rapproché des services techniques et que le nécessaire pour l'accès à la parcelle concernée sera fait au début du mois de mars.

2022/08

- Mme le Maire rappelle la forte mobilisation pour soutenir le projet de déviation et le collectif mis en place à cette occasion. Elle informe qu'un courrier a été fait par Monsieur le Président de la communauté de communes avec le soutien de tous les maires.
- M. Genneteau fait un point sur le déploiement de composteurs collectifs. Il rappelle la loi de 2020 « anti-gaspillage ». 4 composteurs seront installés dans le courant du premier semestre. Des référents devront être nommés et accompagnés par le CPIE.

La discussion s'engage sur la déchèterie de l'Île Bouchard qui devient trop petite. Mme le Maire dit que le SMICTOM demande un lieu de 10 000 m² afin d'y construire une nouvelle déchèterie. Mme le Maire dit qu'il n'est pas envisageable que les bouchardais se rendent à Richelieu, Noyant ou Sainte- Maure pour aller à la déchèterie. La commune de Cruzilles refuse d'accueillir une nouvelle déchèterie. M. Genneteau parle de la fin de vie de l'incinérateur actuel. Il dit que le traitement des ordures ménagères est un véritable sujet de société. Les composteurs collectifs sont un outil gratuit mis à disposition afin d'appréhender les bons gestes quotidiens.

- Mme Fort informe de la présence de white spirit dans les canalisations d'eaux usées.
- Mme le Maire demande un retour des réponses pour le repas suivant le vote du budget avant le 25 février.

La séance est levée à 21h15.

La prochaine séance pour le vote du budget aura lieu le mardi 8 mars 2022 à 18h30.

Le maire,
Nathalie VIGNEAU

